

APB 2017 - Fiche n° 6**Professeurs principaux
et conseillers d'orientation-psychologues****PROCEDURE COMPLEMENTAIRE
ET RAPPEL FIN DE LISTE**

Il n'y a pas d'évolution majeure concernant la procédure complémentaire.
Quelques ajustements, visant à rendre cette procédure plus fluide et à répondre au mieux aux besoins des candidats ont cependant été effectués.

1) Procédure complémentaire (PC)**- Le calendrier :**

Les **candidats** pourront cette année faire des **candidatures jusqu'au 25 septembre**, et les **établissements** devront avoir statué sur les dernières demandes reçues au plus tard le **29 septembre**. Les candidats ont jusqu'au 30 septembre pour répondre aux dernières propositions d'admission faites par les établissements.

- Les candidats participant à la PC :

Tous les candidats peuvent s'inscrire en PC, qu'ils aient eu ou non une proposition en procédure normale (PN).

Quelle que soit la proposition qui leur a été faite en PN, ils pourront demander toutes les formations présentes en PC, à l'exception de celles qui ont refusé leur candidature en PN.

En cas d'acceptation d'une proposition en PN, ils conservent leur place dans la formation acceptée en PN lors de leur inscription en PC tant qu'ils n'acceptent pas de proposition en PC. En revanche, ils la perdent s'ils acceptent une proposition en PC.

- Formations non sélectives :

Restriction d'accès aux candidats du secteur jusqu'au 22 juillet : pour les licences offrant moins de 20% de ses places au moment de leur bascule en PC, seuls les candidats du secteur peuvent émettre des candidatures jusqu'à cette date. Dans le cas contraire, elles sont ouvertes à tous.

Cas particulier des licences d'Île-de-France : seuls les candidats d'Île-de-France peuvent émettre des candidatures pour ces formations jusqu'à cette date, quel que soit le nombre de places vacantes.

- **Formations sélectives :**

Le recrutement des formations sélectives ayant un recrutement par **groupe** en procédure normale se fait désormais par groupe dans le cadre de la PC.

Les formations disposent d'un **délaï de 8 jours** (hors période de congés) **pour répondre** aux demandes reçues.

Suite à l'examen d'un dossier de candidature, les formations peuvent mettre un **dossier en attente de décision** et le candidat verra la mention suivante affichée dans son dossier «Candidature étudiée, en attente de décision».

2) Rappel fin de liste

- **Réponse des candidats à une proposition à la 3^{ème} phase de la PN :**

Un candidat en attente sur un voeu mieux classé que la proposition qui lui est faite n'est plus obligé de répondre « Oui définitif » à la 3^{ème} phase de la PN. Il peut répondre « oui mais » et ainsi bénéficier du rappel fin de liste sur un voeu sur lequel il était en attente le 14 juillet. A cette date, il a connaissance de sa position sur liste d'attente pour les formations sélectives.

- **Calendrier :**

La procédure de **rappel de fin de liste** ouvrira le 14 juillet et s'étendra selon le même calendrier que la PC (propositions jusqu'au 29 septembre et réponses jusqu'au 30 septembre).

Le **rappel fin de liste** sera également géré de manière **automatique** jusqu'à épuisement du classement dans une formation.

Cette procédure sera activée uniquement pour les **formations qui ont encore des candidats en attente** à l'issue de la 3^{ème} phase d'admission. Elle fonctionnera jusqu'au 30 septembre.

- **Candidats concernés :**

Les candidats pouvant bénéficier du rappel de fin de liste sont des candidats soit :

- sans proposition ;
- ayant répondu « oui mais » à une proposition dans une formation de leur liste moins bien classée en procédure normale ;
- ayant répondu « oui mais » à une proposition en procédure complémentaire ou en apprentissage alors qu'ils sont restés en attente pour une formation en procédure normale.

Les rappels de fin de liste seront faits en respectant le rang de classement des candidats.

Contacts SAIO (Rectorat de Grenoble) :

- Messagerie interne APB rubrique « Contact/Mes messages »

- Murielle ASTIER : 04 76 74 70 33

- Laurence DELMAS : 04 76 74 73 45

- Sébastien DOLL : 04 76 74 74 68